

Pour une librairie francophone reconnue par le réseau culturel français à l'étranger



Plaidoyer de l'AILF, juin 2015

Le modèle français à travers la **Loi Lang** est envié de par le monde car la **régulation du marché** rend possible un réseau de librairies françaises dense, promoteur d'une grande diversité éditoriale. Cette politique publique de défense de la lecture, de soutien à la création, à la diffusion, à l'emploi en faveur des auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires et, à terme, des lecteurs, rend possible le maintien de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. C'est ce qui explique, entre autres, le dynamisme de l'industrie du livre, première industrie culturelle en France. L'exportation de biens culturels est l'un des moyens les plus efficaces de poursuivre une politique d'influence au niveau mondial.

Des libraires à l'étranger peuvent bénéficier d'aides **émanant du ministère de la Culture** (aides à la librairie francophone du Centre national du Livre, aides au transport via la Centrale de l'Édition, Programme plus). **Pourtant, la majorité des instituts français ne représentent pas ce modèle à l'étranger alors qu'ils font partie, en tant que prescripteurs de commandes institutionnelles, de la chaîne économique du livre français.** Alors que les responsables d'institutions effectuent des missions à court terme, les libraires les réalisent sur le long terme, ce qui complexifie d'autant une collaboration pérenne.

POURTANT...

La librairie francophone fait partie du réseau culturel. Véritable lieu de discussion, de débats, de rencontres, de diffusion des œuvres, elle prône la démocratie et l'échange.

La librairie est un lieu où l'on s'arrête, où l'on se confronte à l'autre, dans sa différence, dans son altérité. Ce n'est ni un espace virtuel, ni un espace abstrait. C'est un lieu de vie et de partage, ouvert au quotidien.

C'est un modèle économique singulier et atypique qui pourrait rejoindre la logique de l'économie sociale et solidaire, une « écologie économique ». En effet, elle représente un des secteurs les moins rentables du commerce de détail, réalisant peu de bénéfices et répartissant ceux-ci dans les salaires ou dans la diversification de son fonds. La librairie ne se limite pas à une offre de services, sa plus-value humaine rend possible la diversité éditoriale et résiste au phénomène de concentration.

En tant qu'entreprise culturelle, la librairie génère de l'emploi, impacte le chiffre d'affaires à l'export des éditeurs français et francophones et fait partie des acteurs économiques et culturels du maillage extraterritorial français.

EN CONSÉQUENCE...

L'absence de ces commandes, établies et pérennisées, pénalise l'activité des librairies, favorise l'exode d'achats vers des grossistes et des librairies françaises qui utilisent à leur avantage la libre concurrence mais qui n'ont aucune activité culturelle sur ces territoires.

SANS...

Sans une politique locale des représentants français à l'étranger, les librairies disparaîtront les unes après les autres et emporteront avec elles des lieux de vie nécessaires à la démocratie et à la diversité culturelle.

La France défend un modèle d'exception culturelle que chaque librairie francophone assume au quotidien dans son environnement. Dans un souci d'exigence, de qualité, de diversité culturelle, nous, AILF, demandons à ce que le libraire francophone soit reconnu comme partenaire de cette politique économique et culturelle de proximité.